

27 mar 2015 -17:13

Appartient à Conseil des ministres du 27 mars 2015

Activation de l'effort en faveur des personnes appartenant aux groupes à risque et de l'effort au profit de l'accompagnement et suivi actifs des chômeurs

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'activation de l'effort en faveur des personnes appartenant aux groupes à risque et l'effort au profit de l'accompagnement et suivi actifs des chômeurs pour la période 2015-2016.

Le projet a pour objet d'activer la perception de la cotisation de 0,10% dans le chef des employeurs en faveur des travailleurs faisant partie des groupes à risque pour la période 2015-2016, en l'absence d'accord interprofessionnel.

Ce nouveau projet d'arrêté royal est nécessaire afin de prévoir une nouvelle base légale permettant aux autorités compétentes de percevoir la cotisation due dans le chef des employeurs pour les années 2015-2016. Le précédent arrêté ne concernait que les années 2013-2014.

Le projet d'arrêté royal sera soumis pour avis au Conseil d'Etat.

arrêté royal activant l'effort en faveur des personnes appartenant aux groupes à risque et l'effort au profit de l'accompagnement et suivi actifs des chômeurs pour la période 2015-2016

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique